L'ABEILLE.

CONDITIONS :

Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention, par écrit *au bureau* de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de *quinze* lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR BOSTON.

Le brick paquebot **LAGRANGE**, capt. Collins, ayant une grande partie de s.. chargement à bord, partira sous peu ; pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à

14 janv STETSON & AVERY.

POUR NEW-YORK. (paquebot du 20.)

Le navire neuf **HUNTSVILLE**, capt. Stoddard, partira le jour ci-dessus fixé, pour fret ou passage s'adresser à bord, première rangée audessous de marché, ou à

13 janvier FOSTER & HUTTON.

POUR PORT AU PRINCE.

La belle goélette (paquebot) **UNITED-STATES**, capit. Samuel Cogshead, ayant la moitié de son chargement engagée, sera expédiée dans 6 ou 8 jours ; pour fret en passage, s'adresser à bord, vis-à vis les Magasins-Biens, ou à

12 janvier J. W. ZACHARIE & CO.

POUR SAVANNAH.

La belle goélette **PATRIOT**, capitaine Ney, est maintenant prête à recevoir du fret, et sera expédiée sous peu ; pour fret ou passage s'adresser à bord, vis-à-vis la rue St. Louis, ou à

5 janvier STETSON & AVERY.

POUR MATANZAS.

La goélette fine voilière, avantageusement connue, **TITA**, capit. Caps, partira sous le plus bref délai, ayant tout son chargement prêt. Pour passage seulement, ayant de bons emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à

ESTEVANELL & COURVAL,

4 janv Nouvelle Levée, no. 6.

POUR LIVERPOOL.

Le navire A 1 **MARY & SUSAN**, capitaine Pierce, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à

3 janv LINCOLN & GREEN.

POUR LA MOBILE.

Le brick **DELIGHT**, capt. Storry, peut recevoir un chargement à bas prix, si l'on s'adresse de suite à bord, entre les deux marchés, ou à

3 jan H. FERRET & CHARBONNET.

A FRETER,

La belle goélette **PATRIOT**, capitaine Nye, du port de 114 tonneaux ou environ 800 barils. S'adresser à bord, en face de la [illegible] Marigny, ou à

5 déc STETSON & AVERY.

A FRETER,

La belle g[illegible]ette **[illegible]**, capitaine Burnett, du port de [illegible]51 tonneaux. S'adresser à bord, en face de la Douane, ou à

24 déc J. W. ZACHARIE & Co.

POUR LIVERPOOL.

Le navire neuf **LIBERTY**, A. 1 cap. Davis, partira pour la destination ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à

YORKE, MACALESTER & CO.

20 déc 65 rue du Camp.

ON demande à acheter, une goélette de première classe, du port de 1000 à 1200 barils. S'adresser à

19 déc. THEOD. NICOLET & CO.

POUR BALTIMORE.

Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, **VOLTA**, capt. Sylvestre, ayant sa majeure partie de son chargement engagée, partira sans délai ; pour fret ou passage, s'adresser au capt. à bord, ou à

13 déc J. W. ZACHARIE & CO.

POUR PORT AU PRINCE.

Le beau brick (paquebot) doublé et chevillé en cuivre, **GEN. VICTORIA**, capitaine Henry Bradley, pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

10 déc J. W. ZACHARIE & CO.

POUR BORDEAUX.

Le navire français, fin voilier **TRINITE**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Bertus, sera expédié sous peu ; pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens pour 15 ou 20 passage, s'adresser au capitaine, à bord, vis-à-vis la rue Toulouse, ou à

6 déc—15 P. E. SORBÉ.

NOUVEAU BAZAR DE PARFUMS.

Rue Royale entre Ste. Anne et Dumaine.

L. CROISNE a l'honneur d'informer le public et particulièrement les dames, qu'il vient de recevoir de France par le Bolivar, un très grand assortiment de parfumeries de 1re. qualité et du plus beau choix, dont voici quelques articles : crême d'amande amère de Demarson ; eau de fleur d'orangers triple ; eau de rose ; Régénérateur des cheveux ; huile Pilotrix de Guétaud, opiat liquide ; extrait d'eau de Cologne de Demarson ; savons superfin à toutes odeurs ; parfum de toilette ; huile superfines assorties ; rouge fin pour la ville et le théâtre ; crême de Perse, de limaçon et de concombres très fraiche ; poudre de patates pure, pour rafraichir la peau. Plus, un assortiment de cartonnages pour étrennes, de sachet parfumeri: do de jolis gants pour dames; do bourse riches do jarretières; do bretelles en tout genres; do peignes en tout genre, d'écaille, de buffle et autres; do grands peignes nouvelle mode; do brosses à dents, manches d'ivoire &c. do brosses d'habit, à tête unies et à peintures.

L. Choisne est toujours le seul dépositaire du Paraguay Roux, spécifique contra les maux de dents.

N. B. Il prévient les marchands qu'ils trouveront constamment chez lui la crême de Perse de Lisançon, le régénérateur des cheveux, la poudre fine, les huiles et les pommades, de première qualité et à des prix très modérés.

30 déc

RECEMMENT reçu par le navire John & Elizabeth, un assortiment nouveau de BOTTES, BROGUEQUINS ET ESCARPINS ; aussi, des CHAPEAUX de castor, première qualité, pour hommes et enfans de tout âge. A vendre par G. ARRAIZA,

28 déc Encoignure Condé et Dumaine

VINS—60 quarts bque. *Saint Lucar* ; 7 pipes Catalogne ; 2 pipes, 20 quarts do. 34 quarts de bque. *Madère de Sicile* ; vieux Madère en quarts et demi-quarts de bque. ; 20 quarts de bque. Malaga doux ; 8 do. Madère de Marseille, à vendre par

22 dec. LINCOLN & GREEN.

BRIQUES—30,000 briques allemandes, en débarquement du brick Magdalena, et à vendre par LINCOLN & GREEN. [22 d.

LIGNE DES PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de Paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. Les départs seront comme suit :

Navire **LOUISVILLE**, capitaine PRICE,

De la N. Orléans.	*De New-York.*
20 novembre,	18 octobre,
5 février,	28 décembre,
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août,

Navire **NASHVILLE**, capitaine RATHBONE,

De la N. Orléans	*De New-York.*
5 décembre,	[illegible]cembre,
20 [illegible]rier,	[illegible]rier,
5 [illegible],	28 mars,
20 [illegible],	13 juin,
5 [illegible]ût,	28 août,

Navire **[illegible]CHER**, capitaine REED,

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 décembre,	18 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

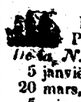

Navire **CREOLE**, Capitaine PAGE,

De la N. Orléans.	*De New-York.*
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

Navire **HUNTSVILLE**, Capt. STODDARD.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. experimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à

FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

GRANDE MENAGERIE,

Au coin des rues Condé & St.-Philippe.

CETTE ménagerie consiste en un Lion et une Lionne, de toute grandeur ; un Tigre tacheté ; un Léopard de toute grandeur ; un couple de Panthères de l'Amérique septentrionale, prises dans le Kentucky en 1825; deux Antruches de toute grandeur, le mâle a 10 pieds de hauteur et pèse près de 300 livres ; un Chameau d'Arabie, importé dernièrement de la côte de Barbarie ; deux Panthères de l'Amérique méridionale, mâle et femelle, habitant dans la même cage ; deux Andagants du Bengal, mâle et femelle ; un Heron bleu, et un Héron à couronne ou *Gariarci crane*, tous deux d'Afrique ; un Ichneumon et un Casmondie. Outre ces animaux, il y a toute une collection de singes de différentes familles, que les admirateurs de l'histoire naturelle ne verront pas sans intérêt: l'un de ces messieurs,

LE CAPITAINE BILL,

fera des tours amusans, sur un petit cheval : il montera et descendra, s'assiéra et se tiendra debout, déploiera des drapeaux, &c.

L'exhibition aura lieu de 10 heures du matin à 5 de l'après-midi, et de 6 heures à dix du soir à 9 —Prix d'entrée 50 cents—enfans au-dessous de 10 ans, et domestiques, moitié prix. Il y aura une musique.

N. B. On n'a aucun danger à craindre, tous ces animaux étant enfermés dans des cages de fer. Les messieurs et les dames peuvent venir en toute sûreté, les propriétaires de la menagerie, qui en font eux-mêmes l'exhibition, auront toutes les attentions pour les visiteurs.

14 janv—15

A VENDRE par le soussigné, 9 balles Toile de Bretagne, française, large et étroite, *en dépôt* dans les magasins de la Douane, et ayant droit au *drawback* ; 2 balles dito étroite, au magasin du soussigné; Vin rouge de Bordeaux, en barriques et en caisses ; dito de Bordeaux, en barriques ; Vieux Vin rouge de Margaux, Médoc, de 1827, en barriques ; Liqueurs fines, aux Larmes du Général Foy, en caisses de 12 bouteilles ; Bouchons pour bouteilles, en sacs d'un millier ; dito pour topettes, en sacs de cinq milliers ; Chaudières à sucre assorties, et Gueules de fourneaux ; Vin rouge, Grand-la-Rose, en caisses de 12 bouteilles; un Moulin complet pour sucrerie.

7 janv J. B. LABATUT.

LE soussigné a reçu par les navires Hanover et Bolivar, &c. les *MARCHANDISES* suivantes :

Toile cretonne 4-4 ; perkaline noire et grise ; bas et demi bas de soie; dito de coton; mouchoirs de Chollet; popelines; velours de Lyon; tapis; lampes ; billes et queues de billard ; lampes en cuivre à 3 et 4 becs; glaces de toutes dimensions; porcelaine, verrerie et cristaux. Egalement, ayant droit au drawback, quelques caisses soie à coudre, et bas patent, convenant au marché mexicain.

Vin de Champagne, dito Chambertin et des meilleurs crûs de Bourgogne ; marasquino; crême de thé; fleur d'orange au vin de Champagne; eau-de-vie Dantzick, et beaucoup d'autres liqueurs, toutes de premier choix.

A. SENECAL,

30 déc rue de Chartres, no. 147

AVIS—A vendre pour [illegible] Le Brun, reçu par le navire [illegible] capitaine Taylor, venant du Havre, [illegible]

Graines de jardinage fraiches, récoltées cette année, comme suit :

Gros choux de York; gros choux cubes, dit quintal; choux royal, pain de sucre; choux demi-durs, de Hollande; carrottes rouges, longues; carrottes rouges, courtes et hatives ; betteraves rouges, rondes et hatives, petites raves rouges; idem longues ; radis roses saumonées; épinards à larges feuilles ; gros poireaux; oignons rouge-pâle ; ciboules ; céleri plein rose ; céleri plein blanc; chicorée frisée de Meaux ; chicorée sérole blonde; persil ordinaire ; grand persil de Naples; persil frisé; roquette; cresson de fontaine; laitues paresseuses, à grains noires; laitue impériale; laitue Batavis; salsifis; bêtes ou cardes blondes; asperges; tomates; &c. 27 déc

---

RUE ROYALE No. 188.

LE soussigné a l'honneur de [illegible]venir ses amis, et le public en général, qu'il a reçu par le navire [illegible] venant de France, un [illegible] ASSORTIMENT de [illegible] consistant en [illegible] *manteaux, habillemens, gouttes* &c. peu, en satin de toutes couleurs, et pruselle, pour femmes; aussi un assortiment d'habillemens en drap et en circulaire, casquettes, enfant, rubans, gants, fleurs et ridicules pour le bal, &c. &c.

De plus, en magasin un [illegible] assortiment de marchandises sèches, qu'il [illegible] vendre en détail, le tout à bon marché.

20 déc—1m V. SOUY.

MAQUEREAUX—500 [illegible] Maquereaux No. 3, en débarquement et à vendre par

9 déc. STETSON & AVERY.

VENTES PAR LE SHERIFF.

F. McManus vs. *Wm. Allden ; M. Aguard & Co. Vice même.*

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Prével, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi 28 du courant, à 4 heures, au Principal 3 tables à manger, des chaises, un sofa, 2 tapis et autres articles saisis dans l'affaire ci-dessus, pour loyer de maison.

18 janvier L. DAUNOY, marshal.

D. Wright vs. *Sarah Brosse.*

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prével, juge conseiller de la cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi, 21 du courant, à 4 heures, au bout du rail road près du lac Pontchartrain (à Milneburg,) le mobilier d'une boutique, saisis dans l'affaire ci-dessus.

10 janv L. DAUNOY, marshal.

A. M. Forsythe vs. *Seates & Co.*

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, vendredi 20 janvier, à 4 heures, dans la rue [illegible], le mobilier d'un café, saisis dans [illegible] ci-dessus.

10 janv. L. DAUNOY, marshal.

Le Maire, les Aldermen et Habitants de la Ville Orléans vs. *Henry Russell; Gotzer* vs. *le même; M. Moher* vs. *le même.*

EN vertu de trois *writs de fieri facias* à moi adressés par l'hon. G. Prével, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mercredi 5 février prochain, à midi, à la Bourse, la Maison et le Terrain qu'occupait ci-devant le defendeur, situés sur le Canal-Carondelet. Le Terrain mesure environ 60 pieds de front au dit canal, sur environ 120 pieds de profondeur, plus ou moins, mesure française. Saisis pour paiement de taxes et autres [illegible]

6 janv L. DAUNOY, marshal.

Jacques Fenay vs. *J. B. Solere alias Colere.*

3. c. 1.

EN vertu d'un writ d'alias fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mardi 1er. février 1832, à midi, à la Bourse, un certain lot de terre situé au faubourg Trémé, mesurant 34 pieds de face à la rue Villeré, sur 80 pieds de profondeur (largeur française,) entre les rues St. Philippe et Ursulines,—saisi dans l'affaire ci-dessus.

30 déc L. DAUNOY, marshal.

MAGASIN DE VOITURES.

LE soussigné reçoit par presque tous les paquebots du Nord, des voitures de toutes sortes et de toute qualité; il a reçu dernièrement, entr'autres, sept voitures élégantes; dix barouches, à un et deux chevaux; chars-à-banc à impériale fixe; deux barouches d'un travail achevé, dont une avec harnais pour 4 chevaux; un élégant tilbury à deux désobligeants et et une quantité de cabriolets &c.

Ces voitures sont toutes fabriquées dans les manufactures les plus renommées des Etats-Unis, et il est autorisé à en garantir la plus grande partie. Les amateurs sont invités à venir les visiter.

M. WALTON.

Rue de la Douane, No. 14

N. B. Il se charge d'exécuter toute espèce de raccommodages, avec goût et promptitude.

11 janv

Magasin d'articles nouveaux de Paris,

Rue Royale, No. 237, entre [illegible]e. Anne et Dumaine.

ALEX. PAYA, arrivé par le CASSANDRE, offre à vendre, en gros et en détail un bel assortiment de parfumerie première qualité, librairie, sujets d'histoire, de romans, gravures de fantaisie, sujets historiques de religion, portraits, tableaux encadrés &a., papiers François et objets de bureau, bijouterie de toute genre, quincaillerie de bouteilles, portefeuilles, brosses, peignes, ciseaux, canifs, nécessaires, fleurs pour coiffures de bals et chapeaux, masques &a. &a. une infinité d'objets de fantaisie.

10 janv

BOUTELOUP,

Coiffeur, rue Royale au coin de la rue Dumaine

A L'HONNEUR de prévenir les dames et messieurs de cette ville, qu'il vient de recevoir par le Talahassee, un assortiment de Marchandises, consistant en Perruques pour hommes et pour femmes; Implantées ; Toupets métalliques à crochets ; Fausses Queues de toutes couleurs et de différentes longueurs ; Bâtons de Pommade, pour lisser et teindre les cheveux ; Poudre à teindre les cheveux ; Huile Antique de Macassar ; Poudre de Cylan pour les dents; Rouge-vert d'Athènes ; Poudre de farine de pommes-de-terre ; Brosses à tête, à dents, et à ongles ; Nécessaires à barbe ; Régénérateur ; Huile de Philocome ; Pommade de Bérubina pour la peau ; Pâte d'amande ; Peignes en écailles, Grands Peignes, nouveau genre ; un bel assortiment de Coiffures en perles ; Fleurs ; Bijoux ; Bagues en cheveux, montées en or; Savon à la rose ! idem d'amande amère ; Gants pour hommes et pour femmes ; Fers à papillotes, à coupets, pour hommes ; Marrottes ; Epingles noires, bronzées ; Tours indéfrisables et à bandeaux ; Frisettes; Nœuds d'Apollon ; Paignes à favoris.

On entreprendra toute espèce d'ouvrages en cheveux, tels que Bracelets, Cordons de montre, Colliers à jour, Boucles d'oreilles.

12 janv A. BOUTELOUP.

MELASSE.—200 Tierçons Mélasse, bien conditionnés, à bord d'un chaland, à vendre par TOURNE & BECKWITH.

10 janv. Nouvelle Levée, No. 15.

AVIS.—Le soussigné ayant pris en société son frère P. O. Sorbé, à partir du 1er. janvier 1832, continuera les affaires sous la raison de *P. E. & O. Sorbé.*

5 janv P. E. SORBÉ.

HARENGS, &c.—500 caisses harengs fumés, 12 dito cranberries, à vendre à bord du brick Lagrange, ou par

3 janv STETSON & AVERY.

SUCRE—50 boucauts sucre, reçus par le bateau-à-vapeur Natchez, à vendre par

31 déc TOURNE & BECKWITH.

BLANC DE BALEINE—411 caisses blanc de baleine de "New-Bedford" et de "Nantucket" en débarquement du brick Sarah-Ann Alley, à vendre par

29 déc. STETSON & AVERY.

GRAINES DE JARDINAGE.

Le soussigné vient de recevoir par le navire Natchez, un assortiment général de graines de jardinages, de la récolte de 1831.

VALSIN VIGNAUD,

Rue Conti, No. 38, vis-à-vis la Banque de Louisiane.

7 déc

MELLE. AMELIE GOYON, harpiste, élève de Fossier de Paris, arrivée récemment de cette capitale (par le *Bolivar*), a l'honneur d'offrir ses services au public de la Nouvelle-Orléans ; elle espère par ses connaissances variées en musique, et par les recommandations dont elle est munie présenter aux personnes qui voudraient l'honorer de leur confiance toutes les garanties désirables. Messieurs les généraux *Lafayette* et *Bernard* ont bien voulu la recommander aux personnes suivantes : M. Denis Prieur, maire ; M. M. Bouligny, Laurent Millaudon, John Garnier, T. Caire, nôt ; Ch. Derbigny, le col. Morse, H. Perret, Bernard Marigny, Jean-Franç. Canonge, Longer, et Herts.

S'adresser, pour lui parler, chez M. T. Caire, apothicaire, rue St. Louis entre Chartres et Royale.

4 janv—6

RECEMMENT reçu.—80,000 excellents CIGARRES de la Havane, la plus grande partie sont en quarts de caisses, marqués, en caisses et demi-caisses.

VICTOR DE LA COVA,

16 déc rue St.-Louis, No. 83.

VENTES EN ENCAN.

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu, samedi 31 janvier, à midi, à la Bourse, *DIX TERRAINS DE PRIX*, situés dans l'Ilet borné par les rues des Peuples et Philippe et des Châtiguiers, savoir :

Le terrain no. 1, situé à l'encoignure des rues Jackson et des Châtiguiers, mesure 31 pieds 11 pouces de face sur la première rue, et 127 pieds 10 pouces sur la dernière.

Le terrain no. 2, joignant le no. 1, mesure 31 pieds 11 pouces de face à la rue Jackson, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

Le terrain no. 3 est situé au centre de l'Ilet et mesure 31 pieds 11 pouces à la rue Jackson, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

Le terrain no. 4, joignant le no. 3, est de la même dimension.

Le terrain no. 5, mesure 31 pieds 11 pouces à la rue des Peuples, sur 150 pieds 9 pouces de profondeur.

Le terrain no. 6, joignant le no. 5, est de la même dimension.

Le terrain no. 7, forme l'encoignure des rues Philippe et Peuples, et mesure 31 pieds 11 pouces à la première rue, sur 127 pieds 10 pouces de la seconde.

Le terrain no. 8, joignant le no. 7, mesure 31 pieds 11 pouces de face à la rue Philippe, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

Le terrain no. 9, mesure 31 pieds 11 pouces de face à la rue des Châtiguiers, sur 150 pieds 9 pouces de profondeur.

Le terrain no. 10, joignant le no 9, est de la même dimension.

Aussi—Quatre autres terrains, situés à l'encoignure des rues du Chêne-vert et Philippe.

No. 1, formant l'encoignure, a 31 pieds 11 pouces de face, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

No. 2, joignant no. 1, même dimension.

No. 3, joignant le profondeur des nos. 1 et 2, mesure 31 pieds 11 pouces de face sur 150 pieds 9 pouces de profondeur.

No. 4, joignant nos. 3, même dimension.

Le plan est exposé à la Bourse.

Nota. Les dix premiers terrains seront offerts en bloc, et s'ils ne sont pas vendus de cette manière, on les mettra à l'enchère séparément.

Conditions :—Un quart comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois, en billets sans endossement, mais avec hypothèque.

18 janvier

PAR ISAAC L. M'COY.

EN conséquence de ce que l'acheteur de l'esclave Mary et de ses trois enfans ne s'est pas conformé aux termes et conditions de la vente, les dits esclaves seront de nouveau mis à l'enchère, vendredi 20 du courant, à midi, à la Bourse, aux risques de l'acheteur. Mary est âgée d'environ 23 ans, dans la force de son âge, cuisinière ordinaire, blanchisseuse et repasseuse ; ses trois enfans, Sally, Jim et Felix, sont âgés de 7, 4 et 2 ans, ils sont tous acclimatés et sont garantis.

Conditions : A un an de crédit, avec billets garantis et endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé par W. Boswell, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 18 janv.

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI, 21 janvier prochain, il sera vendu à midi, à la Bourse, (s'il n'en est autrement disposé à l'amiable,)

Une superbe Habitation,

avec ses dépendances et améliorations, les ustensiles et esclaves qui s'y trouvent. La dite habitation est située au Détour des Anglais, à environ six lieues au-dessous de la Nlle.-Orléans, sur la même rive, et bornée d'un côté par l'habitation de M. Morgan, et de l'autre par celle de M. A. Lanaux ; elle a 24 arpents sur le fleuve du Mississipi, sur 40 de profondeur, en se retrécissant à 6 arpents; elle forme en tout 465 arpens de superficie, dont 350 sont propres à la culture de la canne à sucre, et 100 sont incultivables; le reste est composé de bonnes forêts, à l'exception de 14 arpents de hautes prairies. Cette habitation est entourée de trois canaux et d'un autre qui passe à travers ; la terre est tellement élevée qu'elle n'a pas été inondée durant les crues de cet automne d'août dernier. Il s'y trouve suffisamment de bois pour planter 100 arpents de cannes, et sur cette habitation une maison de maître, bien commode ; une sucrerie de 65 pieds carrés, un bon moulin, un jeu de chaudières en bon état, une distillerie en briques, capable de distiller annuellement 70,000 gallons de rum ; de plus, 20 superbes Esclaves recommandés, 18 chevaux américains, 6 paires de bœufs propices, 7 vaches et nombre d'autres animaux et les ustensiles aratoires &c. La terre est bien égouttée, et avec une quinzaine de nègres de plus cette habitation serait probablement susceptible de faire 200 boucauts de sucre la saison prochaine ; la levée en face est petite, et elle n'a rien à redouter. *Les personnes* qui désireraient acheter à l'amiable peuvent s'adresser à M. N. Morse, ou à l'encanteur soussigné, qui leur donnera tous les renseignemens désirables et leur fera connaître les prix et conditions.

15 déc

CIGARRES de toutes qualité en deux caisses, quarts et huitièmes de caisses, reçus par l'Aspasie et à vendre par

11 jan J. W. ZACHARIE & Co.

CAFE.—[illegible] ses Café de la Havane, fin vert, en débarquement de l'Asp[illegible]sie, à vendre par

11 janv J. W. ZACHARIE & Co.

---

250 Boucauts sucre 1ère. qualité, une partie sur habitation, et le reste en magasin en ville, à vendre par

10 janv DUCROS & MORPHY.

CIRE BLANCHE, &c. &c.—20 balles cire blanche, 25 [illegible] blanc de baleine, 9 paquets [illegible] fil d'emballage, 200 barrilles doux cuits, en débarquement du brick Alabama, à vendre par Wm. G. HEWES,

10 jan Rue du Camp, No. 9.

10,000 livres SEL d'Epsom, en demi barriques, nouvellement reçues, à vendre par JAMES S. SHAW,

6 janv Encoignure Royale et Dumaine.

MAQUEREAUX ET CHOCOLAT—100 barils maqx. No. 2.; 150 do. do. No. 3 74 demi bls. chocolat, en débarquement du navire Tacitus, et à vendre par

6 janvier LINCOLN & GREEN.

ENTREPOT DE VOITURES.

Rue de la Douane, no. 14.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Lewis, de New York, deux barrouches légères, dont une de nouvelle mode.

3 janvier M. WALTON.

BILLET PERDU.—Il a été perdu hier vers 2 heures de l'après midi, dans la rue Toulouse, entre Chartres et Royale, un billet de $278, souscrit par J. Conlon & co. à l'ordre de E. Debergue, endossé par H. Landreaux fils et par H. Landreaux. Le dit billet date le 1er. octobre, et payable 6 mois de date.

Le paiement de ce billet ayant été arrêté, le public est prévenu de ne pas le négocier. La personne qui l'a trouvé est prié de le remettre au bureau de Landreaux & Chabert, rue Toulouse No. 54.

20 déc—[illegible]

LETTRES DE CHANGE sur New-York et Paris, à vendre par

29 déc. A. QUERTIER & BOUTIN.

---

90 bags Salpetre landing and for sale by

dec 13 LINCOLN & GREEN.

CHOPES.—Une caisse de Mouchoirs Chèpines, superfins, à vendre par

19 déc Wm. G. HEWES, rue du Camp.

EAU-DE-VIE, &c.—10 demi pipes Eau-de-Vie de Seine [illegible]te, 2 pipes genièvre de choix, 3 pipes Rum de la Jamaïque. Toutes ces liqueurs sont de première qualité et nouvellement reçues. A vendre par

28 déc FOSTER & HUTTON, rue du Canal, no. 77.

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le 28 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,

UNE HABITATION, située au Detour des Anglais, rive droite du fleuve. La dite habitation est bornée d'un côté par celle de M. Lacombe, et de l'autre par celle de M. Millingtom, mesurant 5 arpens 23 toises de face, sur une profondeur de 40 arpens, avec les bâtisses qui s'y trouvent, conformément au plan qui sera déposé à la Bourse, quelques jours avant la vente.

Conditions :—1, 2, 3 et 4 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale.

L'acte de vente sera passé par-devant M. O. de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 16 janvier—[illegible]

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu, lundi 23 du courant, à midi précis, à la bourse de Hewlett,

12 Lots de Terre,

Bien situés et de grande valeur.

1°., 10 LOTS faisant face au bassin du canal Marigny, en rue des Champs Elysées, Morales et Urquhart, d'après le plan fait par Jos. Pilié, voyer de la ville, et qui se trouve déposé chez C. Pollock, notaire public.

2°., 2 LOTS situés rue Conti, presque vis-à-vis la Banque d'Orléans, mesurant chacun 38 pieds 8 pouces de face sur la dite rue, sur 159 pieds 10½ pouces et formant d'un demi pouce dans la profondeur, d'après le plan déposé à la bourse et fait par J. Pilié, voyer de la ville. Ces terrains sont trop bien connus pour nécessiter de plus amples renseignemens.

Conditions :—Un tiers au 1er. janvier 1833, un tiers au 1er. janvier 1834, et un tiers au 1er. janvier 1835 en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés chez C. Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs, de même que la mise en possession à leurs frais.

11 janv—[illegible]

VENTE A L'ENCAN.

Par le juge de la Paroisse de Jefferson.

A LA suite de la vente publique de l'habitation et des esclaves dépendants de la succession de M. François Mayronne père, mardi, 30 janvier et jours suivans, sur la dite habitation, il sera vendu les esclaves suivants :

1. Henri, âgé de 24 ans, bon vendeur et charretier.

2. Green Dean, âgé de 27 ans, charretier, laboureur et scieur de long.

3. Thérèse, âgée de 22 ans, parfaite blanchisseuse et repasseuse.

4. Kiran, âgée de 22 ans, parfaite blanchisseuse et repasseuse, et bonne couturière.

5. Eliza, mulâtresse de 18 ans, couturière.

Tous garantis ces vices et maladies rédhibitoires, et de plus garantis sains sujets.

Conditions :—Payable en deux bonnes dettes à six et douze mois du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque sur les esclaves et payables à la Nlle.-Orléans.

☞ Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, en l'étude de Mr. Théodore Seghers, notaire public, à la Nlle.-Orléans.

13 janvier—15

LOTERIE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES

NATCHITOCHES.

1ère. CLASSE DE 1832.

Le tirage aura lieu le Samedi 21 janvier.

GROS LOT

10,000 Piastres!!!!

1	LOT DE	$ 3,000	=	$ 3,000
1	"	1,500	=	1,500
1	"	1,000	=	1,000
1	"	800	=	800
1	"	633	=	633
2	"	500	=	1,000
6	"	200	=	1,200
6	"	200	=	1,200
156	"	40	=	7,800
156	"	20	=	3,120
621	"	8	=	4,968
7800	"	4	=	31,200

PRIX DES BILLETS

BILLETS ENTIERS..... $ 4

DEMI BILLET..... 2

QUARTS DE BILLET..... 1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES ;—demis et quarts en proportion.

5 janv J. B. FAGET, Directeur.

HUILE de Tanneur.—50 barils Huile de Tanneur, à vendre par

30 déc FOSTER & HUTTON, rue du Canal, 77

POISSONS.—100 caisses Poisson frais, en débarquement et à vendre par

30 déc LINCOLN & GREEN.

TAPIS DE RUSSIE—10 tapis de Russie bleue, ayant droit au drawback, en débarquement et à vendre par

29 déc. STETSON & AVERY.

REMEDE SIMPLE ET EFFICACE.

AVIS AU PUBLIC.—Le soussigné prévient qu'il continue toujours la partie d'oculiste, et ceux qui auront besoin de lui, peuvent avec toute confiance, le consulter, à son domicile, rue St. Pierre au Cf. Hasard ou par lettres qui l'honoreront de leur confiance, qu'elles seront satisfaites de lui, comme l'ont été toutes celles qu'il a traitées et guéries.

Les personnes, qui, par la faiblesse de la vue sont obligés de porter lunettes, trouveront par le moyen de son remède, écrit, moins deux jours de traitement, de pouvoir lire ou écrire sans le secours de leurs lunettes.

Je, soussigné, déclare avoir guéri, dans l'espace de six jours, la vue à M. Charles qui ne pouvait à peine voir écrit par devant lui. Il me refusa signature, comme beaucoup d'autres ; mais M. Berlet, son beau-fils, et M. Ferdinand Duroy, témoins qu'il y fut parfaitement bien.

RAPALLO.

Nlle.-Orléans, 9 janvier 1832.

Je certifie que Mr. E. Rapallo a guéri les yeux d'une de mes négresses, âgée de 28 ans, qui étaient dangereusement affectés par suite de la petite-vérole.

W. W. M'Roxson.

Je soussigné, certifie que le Dr. Rapallo a parfaitement guérie les yeux de mes deux négresses par le moyen de son remède.

Nelle.-Orléans, 17 décembre 1831.

F. T. MONTFORT.

Mlle. Louise Ardouin, certifie que depuis son enfance, elle n'a pu faire usage de ses yeux, pour lire et écrire distinctement, et que depuis le traitement de Mr. Rapallo, elle a recouvré entièrement la vue.

Elle certifie aussi que sa négresse, qui perdit dernière éclipse du soleil a vu la vue [illegible] lie, en a recouvré l'usage dans quatre jours.

LOUISE ARDOUIN.

Je certifie que M. Jn. Rapallo a rendu la vue à ma sœur, dont elle était affectée depuis 6 ans, au point d'avoir eu besoin d'un [illegible]

[illegible] est parfaitement guérie. Je ne puis que [illegible] louer du traitement de M. Rapallo.

J. B[illegible]

N. Orléans, le 20 janvier 1831.

Je certifie que M. Jean Rapallo a guéri [illegible] rue par son traitement, dans l'espace d'un mois. Je suis âgée de soixante cinq années, et depuis environ cinq ans [illegible] étaient très affectés. Je pouvais à peine me conduire